

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 15 février 2021,
- Local bar « La Causerie » : demande d'exonération des charges et du loyer du 2^{ème} trimestre 2021,
- Renouvellement de la convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal – AO2 – pour l'année scolaire 2021/2022,
- Création d'un terrain multisports (city stade) – Plan de financement,
- Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) – création du city stade,
- Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales (FAST) – création city stade,
- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – création du city stade,
- Plan de relance : Appel à projet « Soutien des cantines scolaires » - demande de subvention,
- Questions diverses.

Compte tenu du contexte actuel lié au confinement suite à la pandémie liée au Covid-19, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes avec respect les règles sanitaires en vigueur.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, FIGEAC Valentin, SARRUT Christophe, ROBERT Jean-Marc, ROUMIGUIÉ Alexandre, FOISSAC Laurette, RESCOUSSIÉ Damien,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, FIGEAC Valentin,

Monsieur ROBERT Jean-Marc a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 15 février 2021,

Lecture du Procès-Verbal et approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

2 Local Bar « La Causerie » : demande d'exonération des charges et du loyer 2^{ème} trimestre 2021,

Il a été décidé lors du précédent conseil municipal de faire le point sur la situation sanitaire afin d'accorder un dégrèvement de loyer sur le local bar.

Pour rappel, il a été accordé pour le mois de mars 2021, une suspension du loyer d'un montant de 50 euros.

Ouverture du débat. Le loyer pour un montant de cinquante euros sera annulé pour le deuxième trimestre 2021 (avril, mai, juin 2021). Les charges ainsi que la location de la licence IV restent inchangées.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

3 Renouvellement de la convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal – AO2 – pour l'année scolaire 2021/2022,

En 2017, la commune de Belfort a conclu avec la Région une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaire d'une durée d'1 an reconductible 1 fois par tacite reconduction. La Région Occitanie a engagé le processus d'harmonisation des dispositifs d'organisation des transports scolaires existants. Il est proposé

de prolonger par avenant la convention en vigueur pour 1 durée de 1 an supplémentaire reconductible 1 fois.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

4 Création d'un terrain multisports (city stade) – Plan de financement,

Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un terrain multisports de type City Stade. Madame Dorothee CASTELNAU s'est chargée de contacter les divers partenaires afin de trouver des subventions.

A savoir, 20% du projet restera à la charge de la commune (autofinancement).

D'après les devis en notre possession, nous sommes en mesure d'établir un plan de financement prévisionnel. Il sera rajouté au projet deux poubelles et deux bancs qui entreront également dans le plan de financement,

DEPENSES EN € HT		RECETTES en € HT		
► Fourniture et pose de la structure (SASU COALA hags)	26 233,30	<i>Subventions sollicitées :</i>		
► Aménagements divers (enrobé) (Ets GETUDE)	9 888,30	-RÉGION (FRI)	30%	13 027,23
► Pose du matériel (A2JSO)	7 302,50	-DÉPARTEMENT (FAST)	15%	6 513,62
		-Agence Nationale du Sport	35%	15 198,43
		-AUTOFINANCEMENT	20%	8 686,82
<i>TOTAL en € HT</i>	<i>43 424,10</i>	<i>TOTAL en € HT</i>		<i>43 424,10</i>

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

5 Création d'un City Stade : Demande de subventions,

Les partenaires sollicités pour les demandes de subventions sont les suivants :

- Le Département au titre du Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales (FAST) à hauteur de 15%,
- La Région au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) à hauteur de 30 %,
- L'Agence Nationale du Sport à hauteur de 35%

Le montant des subventions est calculé sur le prix HT.

Le montant de la TVA n'est pas pris en compte, il est payé par la commune et nous sera réattribué à hauteur de 15,404% sur l'année 2022.

Montant TVA à payer en 2021 : 8 684,82 € (5 246,66 + 1 977,66 + 1 460,50) – Montant récupéré en 2022 : 8026,86 €.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **trois délibérations seront établies.***

6 Plan de relance : Appel à projet « Soutien des cantines scolaires » - demande de subvention,

Dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire. L'aide s'adresse aux communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020.

Le taux de subvention est fixé à 100% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis aux élèves d'écoles primaires pendant l'année scolaire 2018-2019.

Pour notre commune, il a été servi 2961 repas, la subvention sera calculée sur une base de 3 000 Euros de fournitures.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

7 Questions diverses

- Remplacement alarme Mairie (contact poste et attente de devis entreprise),
- Courrier Brezac Artifices,
- Photocopies administrés, ancien photocopieur,
- Subventions 2021 versées aux associations,
- Devis Monsieur Lambert travaux salle des fêtes,
- PLU Intercommunal – réunion le 18/03 à Montdoumerc rappel pour les élus,
- Cimetière (installation d'une cuve à eau à côté du dépositaire).

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 10.**

Le 10 mars 2021.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Francis FIGEAC.

Jean-Marc ROBERT.